

Davantage d'emplois touristiques du patrimoine et de la culture en Centre-Val de Loire

Insee Analyses Centre-Val de Loire • n° 91 • Décembre 2022



En moyenne en 2019, 29 800 emplois salariés sont liés à la présence de touristes en Centre-Val de Loire. Ils représentent 4,5 % de l'emploi salarié marchand régional. Cette part est plus faible qu'en France de province, hormis dans le Loir-et-Cher. La région compte par ailleurs 6 300 emplois touristiques non-salariés (5,3 % de l'emploi non salarié marchand). Un emploi touristique sur cinq appartient au secteur de l'hébergement. Le secteur du patrimoine et de la culture a un poids particulièrement important dans la région et concentre un emploi touristique sur dix. Les salariés de ce secteur sont quatre fois plus nombreux en juillet et août qu'en janvier. Les salariés des activités touristiques sont davantage des femmes et des jeunes que dans le reste du secteur tertiaire principalement marchand. Les contrats des salariés des activités touristiques sont moins souvent à durée indéterminée que dans le tertiaire principalement marchand. Ces salariés perçoivent un salaire net horaire moyen de 11,8 € et sont mieux rémunérés dans le secteur du patrimoine et de la culture.

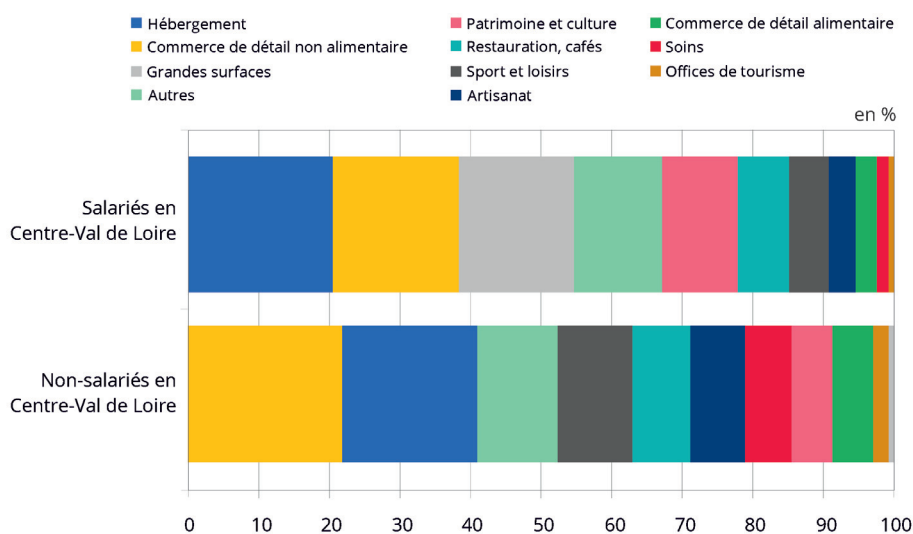
Près d'un emploi salarié sur vingt est touristique

En moyenne en 2019, la région Centre-Val de Loire compte 29 800 emplois salariés touristiques, soit 4,5 % de l'emploi marchand, contre 6,1 % en France de province (France métropolitaine hors Île-de-France). Ces emplois représentent 9,3 % de l'emploi salarié tertiaire principalement marchand [pour comprendre](#), contre 12,3 % en France de province. Cela correspond à 26 600 équivalents temps-plein (EQTP), soit 4,5 % des EQTP de l'emploi salarié marchand. Sans littoral ni montagne où la part des emplois touristiques est importante, la région se place en avant-dernière position des régions de France de province (devant les Hauts-de-France). En termes d'emplois salariés dans la région, le tourisme a un poids similaire aux activités financières et d'assurance. Il représente 3,5 fois l'effectif de l'industrie pharmaceutique et plus de 6 fois celui de l'industrie automobile.

En 2019 en Centre-Val de Loire, les activités touristiques emploient également 6 300 non-salariés. Ainsi, l'emploi touristique non-salarié compte pour 5,3 % de l'emploi marchand non salarié (6,8 % en France de province), ce qui positionne le Centre-Val de Loire en avant-dernière position des régions de France de province, comme en termes d'emploi salarié.

Le quart de l'emploi salarié touristique est localisé en Indre-et-Loire où il représente

1. Répartition des emplois touristiques salariés et non-salariés par secteur



Lecture : 20,5 % des emplois touristiques salariés du Centre-Val de Loire appartiennent au secteur de l'hébergement.

Champ : Centre-Val de Loire, emplois touristiques salariés et non-salariés dans l'emploi marchand en 2019.

Sources : Insee, base « tous salariés » 2019, base non-salariés 2019

4,6 % de l'emploi salarié marchand. Les poids de l'emploi touristique salarié et non-salarié sont les plus élevés dans le Loir-et-Cher (respectivement 7,2 % et 6,6 %). Ce département, qui rassemble le cinquième des emplois touristiques de la région, possède d'importants atouts tou-

ristiques : une partie des châteaux de la Loire et notamment le plus visité d'entre eux celui de Chambord, le zoo de Beauval... En termes de part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié, le Loir-et-Cher se situe au 29^e rang des départements métropolitains, l'Indre au 57^e rang et l'Indre-et-Loire au 65^e rang.

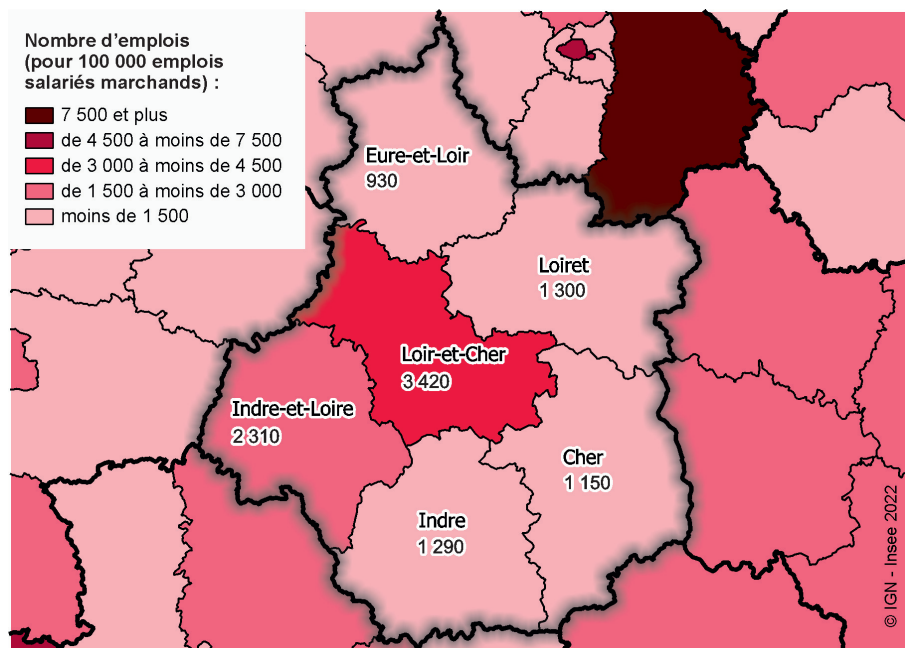
En partenariat avec :

Comité Régional

TOURISME
Centre-Val de Loire



► 2. Emplois touristiques salariés de l'hébergement, de la restauration et des cafés, du patrimoine et de la culture pour 100 000 emplois salariés marchands



Champ : départements, emplois touristiques salariés en 2019.
Source : Insee, base « tous salariés » 2019

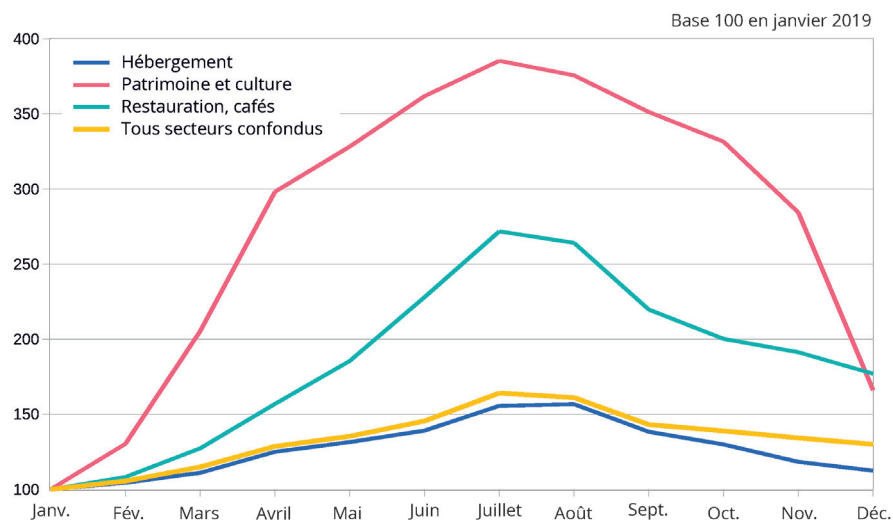
Un emploi touristique salarié sur dix lié au patrimoine et à la culture

Le secteur de l'hébergement est le premier secteur touristique ► **pour comprendre** de la région ► **figure 1** avec un emploi touristique sur cinq (20,5 %) en 2019. Le patrimoine historique et naturel est l'un des principaux attraits touristiques du Centre-Val de Loire, il participe à la surreprésentation des emplois du patrimoine et de la culture par rapport au niveau national. Un emploi sur dix (10,7 %) appartient à ce secteur, qui recouvre notamment les métiers artistiques du spectacle vivant (conférenciers, production de spectacles, activités des artistes indépendants...), la gestion des jardins botaniques et zoologiques ou encore celle des sites et monuments historiques.

Pour répondre aux besoins de la clientèle touristique, le commerce (grandes surfaces, commerce de détail alimentaire et non alimentaire) emploie l'équivalent de 11 100 salariés (37,2 % de l'emploi touristique). Les emplois touristiques dans la restauration et les cafés représentent 7,3 % des emplois touristiques du Centre-Val de Loire.

En termes d'emplois non salariés touristiques, c'est le secteur du commerce de détail non alimentaire (habillement, meubles, livres...) qui pèse le plus (21,9 %). Les emplois non salariés du secteur de l'hébergement représentent également près d'un non-salarié sur cinq des activités touristiques. Seuls 5,8 % des emplois non salariés touristiques appartiennent au secteur du patrimoine et de la culture.

► 3. Variation mensuelle de l'emploi salarié des principaux secteurs touristiques



Lecture : en juillet, les emplois touristiques salariés du patrimoine et de la culture sont 3,9 fois plus élevés qu'en janvier de la région.

Champ : Centre-Val de Loire, emplois touristiques salariés en 2019.

Source : Insee, base « tous salariés » 2019

Plus d'emplois des activités directement touristiques dans le Loir-et-Cher

Les emplois salariés touristiques de l'hébergement pèsent moins qu'en France de province (930 sur 100 000 emplois salariés marchands, contre 1 360 au niveau national). Ils sont plus présents dans les départements de l'axe ligérien, dans le Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire (respectivement 1 700 et 1 160 emplois sur 100 000 emplois salariés marchands).

La proportion des emplois du patrimoine et de la culture est plus forte en Centre-Val de Loire : 480 emplois salariés marchands sur 100 000, soit 1,4 fois celle de France de province. Leur poids est particulièrement élevé dans le Loir-et-Cher : 1 350 emplois salariés marchands sur 100 000, soit 2,8 fois la valeur régionale. En revanche, le secteur de la restauration et des cafés représente seulement 330 emplois salariés marchands sur 100 000, contre près de trois fois plus en France de province. Ce secteur pèse davantage en Indre-et-Loire, 1,8 fois plus que dans la région. Le Loir-et-Cher est le département ► **figure 2** où le cumul des emplois salariés dans les secteurs touristiques de l'hébergement, de la restauration et des cafés, du patrimoine et de la culture est le plus élevé.

Comme dans d'autres régions (Hauts-de-France, Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté) où la fréquentation touristique dans les hébergements collectifs (hôtels, campings) est modérée, le poids de l'emploi touristique dans l'emploi marchand l'est aussi. Dans ces régions, la restauration et les cafés pèsent moins dans l'emploi touristique, et le poids du commerce (grandes surfaces, commerces de détails alimentaire et non alimentaire) y est relativement plus élevé.

Les emplois non salariés touristiques de l'hébergement ont le même poids en Centre-Val de Loire et en France de province avec un millier d'emplois sur 100 000 emplois non salariés marchands. Les emplois de ce secteur sont plus présents dans le Loir-et-Cher, 1,9 fois la valeur régionale. Comme pour les emplois salariés, la proportion des emplois du secteur du patrimoine et la culture est plus forte dans la région, et plus particulièrement dans le Loir-et-Cher. Les emplois non salariés de la restauration et des cafés ont un poids moins important en région qu'au niveau national (440 contre 940 emplois non salariés marchands sur 100 000). En Indre-et-Loire, le nombre d'emplois touristiques parmi les emplois non salariés marchands est proche du niveau national.

Des variations mensuelles de l'emploi salarié plus fortes dans le secteur du patrimoine et de la culture

En Centre-Val de Loire, au plus fort de la saison touristique en juillet et en août, le nombre d'emplois touristiques salariés est multiplié par 1,6 (d'environ 22 000 en janvier à près de 37 000 en juillet) ► **figure 3** par rapport à janvier. L'ampleur de la variation est proche

► 4. Caractéristiques des emplois salariés et non-salariés des activités touristiques

	Centre-Val de Loire			France de province		
	Salariés au 31 juil.	Salariés au 31 déc.	Non-salariés (en moyenne sur l'année)	Salariés au 31 juil.	Salariés au 31 déc.	Non-salariés (en moyenne sur l'année)
Genre						
Part des femmes	57 %	58 %	43 %	55 %	56 %	43 %
Âge						
Âge moyen	37 ans	39 ans	48 ans	37 ans	38 ans	47 ans
Part des moins de 25 ans	23 %	18 %	2 %	24 %	18 %	3 %
Part des 25 à moins de 50 ans	55 %	57 %	50 %	55 %	59 %	51 %
Part des 50 ans ou plus	22 %	25 %	48 %	21 %	23 %	46 %
Quotité de temps de travail						
Part des temps partiels	22 %	25 %	nd	22 %	25 %	nd
Part des temps complets	70 %	71 %	nd	70 %	70 %	nd
Autres*	8 %	4 %	nd	8 %	5 %	nd
Niveau de revenu						
Salaire horaire net	12,0 €	12,0 €	nd	2,0 €	12,0 €	nd
Revenu mensuel net moyen	1 136 €	1 219 €	1 233 €	1 097 €	1 206 €	400 €

nd : données non disponibles

*Autres : faibles temps partiels (intérimaires et intermittents), travail à domicile, et conditions d'emplois mixtes.

Lecture : 57 % des salariés des activités touristiques en Centre-Val de Loire au 31 juillet 2019 sont des femmes.

Champ : Centre-Val de Loire et France de province, emplois touristiques salariés et non-salariés en 2019.

Sources : Insee, base « tous salariés » 2019, base non-salariés 2019

de celle mesurée en moyenne en France de province (1,7) en lien avec le pic de fréquentation touristique, notamment des résidents à l'étranger (600 000 nuitées au mois d'août) ► **encadré**. Cette variation mensuelle des emplois salariés ► **pour comprendre** est proche de celle des régions Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France. La saisonnalité des emplois touristiques salariés du patrimoine et de la culture est beaucoup plus forte que dans les autres secteurs (3,9 fois plus en juillet qu'en janvier). Toutefois, comme la part de l'emploi dans ce secteur est plus élevée que dans les autres régions toute l'année, cette variation est moins importante qu'en France de province (multiplié par 6,8). La variation mensuelle de l'emploi salarié est également marquée dans la restauration et les cafés (multiplié par 2,7 en région comme en France de province entre janvier et juillet).

Entre les mois de janvier et juillet, l'écart entre le nombre d'emplois touristiques salariés est le plus grand en Indre-et-Loire (multiplié par 1,9). Il dépasse le niveau régional dans les deux autres départements traversés par la Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret. Les variations mensuelles de l'emploi touristique sont moindres (multiplié par 1,5 maximum) dans les autres départements. Entre janvier et juillet, le nombre d'emplois salariés du patrimoine et de la culture est multiplié par 2 dans le Loir-et-Cher, par 5,5 dans le Loiret, et par 7,4 en Indre-et-Loire.

Davantage de femmes et de jeunes

En Centre-Val de Loire, en 2019, les salariés des activités touristiques sont majoritairement des femmes (58 %, 3 points de plus qu'en France de province), ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble du secteur tertiaire principalement marchand (48 %). Certains secteurs touristiques emploient néanmoins plus d'hommes salariés, comme le patrimoine et la culture (46 % de femmes). L'emploi touristique non-salarié est, quant

à lui, plus souvent masculin (43 % de femmes).

Les salariés des activités touristiques ont 39 ans en moyenne en Centre-Val de Loire. Ces salariés sont plus jeunes que dans le tertiaire principalement marchand : 18 % ont moins de 25 ans (6 points d'écart). C'est dans le secteur de la restauration et des cafés que la proportion de jeunes est la plus importante (31 %). Les jeunes pèsent moins parmi les salariés du secteur du patrimoine et la culture (13 %). Comme en France de province, l'âge moyen des salariés des activités touristiques est plus bas durant la période estivale que le reste de l'année ► **figure 4**. En Centre-Val de Loire, près d'un quart (23 %) ont 25 ans ou moins, soit 9 points de plus qu'en janvier. Les jeunes salariés du secteur patrimoine et culture représentent 16 % des emplois touristiques en juillet 2019, soit 6 points de plus qu'en janvier de la même année. Cette variation est plus faible en France de province (+ 2 points).

Des salariés moins souvent en contrat à durée indéterminée

Les salariés des activités touristiques sont majoritairement titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) (71 %, soit 6 points de plus qu'en France de province), mais à un niveau moindre que dans l'ensemble du secteur tertiaire principalement marchand (84 %). Tous types de contrats confondus, sept sur dix travaillent à temps complet contre huit sur dix dans le tertiaire principalement marchand. Au mois de juillet, la part des contrats à durée déterminée (CDD) est la plus forte de l'année (18 % et 16 % en France de province). Dans la restauration et les cafés, ce type de contrat est particulièrement fréquent en saison estivale en Centre-Val de Loire (20 %, soit une variation de + 10 points par rapport au mois de janvier) avec un écart plus marqué en moyenne qu'en France de province (13 %, variation de + 6 points). Les salariés du secteur du patrimoine et de la

culture sont également fréquemment en CDD (44 % contre 14 % tous secteurs confondus). Un salarié de ce secteur sur trois détient un contrat de travail temporaire (contrat aidé, travail occasionnel (saisonnier)...).

Les emplois touristiques salariés sont moins qualifiés : plus d'un sur deux est employé (57 % contre 60 % en France de province). Les cadres comptent pour 8 % et leur part varie peu dans l'année. Ils sont surreprésentés (35 %) dans le secteur du patrimoine et de la culture en occupant des postes dans la gestion et la préservation des sites et bâtiments historiques, la gestion des musées,... Dans ce secteur, la variation mensuelle de la part des cadres est plus importante : ils sont 3,5 fois plus nombreux en juillet et août qu'en janvier. La hausse importante de la part des métiers artistiques du spectacle vivant (guides conférenciers, production de spectacles, activités des artistes indépendants...) explique principalement la forte variation de la proportion de cadres de l'ensemble des emplois de ce secteur. Ces emplois, représentant plus de 40 % du secteur patrimoine et culture en juillet, sont majoritairement des emplois de cadres (sept salariés sur dix). Tandis qu'en janvier, les emplois liés à la gestion des jardins (botaniques et zoologiques), réserves naturelles, sites et monuments historiques sont prépondérants, mais la part des cadres y est moins importante (inférieure à 10 %).

Des salariés plus qualifiés et mieux rémunérés dans le secteur du patrimoine et de la culture

Le salaire horaire net moyen des emplois touristiques salariés du Centre-Val de Loire se situe à un niveau proche de celui de France de province (respectivement 11,8 € et 12 €), mais inférieur à celui de l'emploi marchand (14,3 €). Les différences salariales entre les secteurs touristiques dépendent des caractéristiques de leurs salariés. Elles sont étroitement liées aux structures par profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) et type de contrat. Ainsi, les salaires nets horaires moyens s'évaluent de 9,6 € dans le secteur des soins à 16,1 € dans celui du patrimoine et de la culture (respectivement de 10,2 € à 16,5 € en France de province). Cet écart en faveur des salariés travaillant dans le patrimoine et la culture s'explique en partie par la surreprésentation des cadres dans ce secteur (35 % contre 8 % dans l'ensemble des salariés touristiques).

Les salariés des secteurs de la restauration et des cafés ainsi que ceux de l'hébergement perçoivent un salaire moins élevé que l'ensemble des salariés des activités touristiques. Leurs salaires horaires nets moyens valent respectivement 10,5 € et 10,7 €. Ces salariés sont majoritairement des employés (respectivement 69 % et 72 %, contre 57 % tous secteurs confondus). D'autre part, le recours au temps partiel est plus fréquent dans ces deux secteurs : 27 % et 31 % contre 22 % tous secteurs confondus. ●

Noémie Le Brazidec, Maxime Simonovici (Insee)

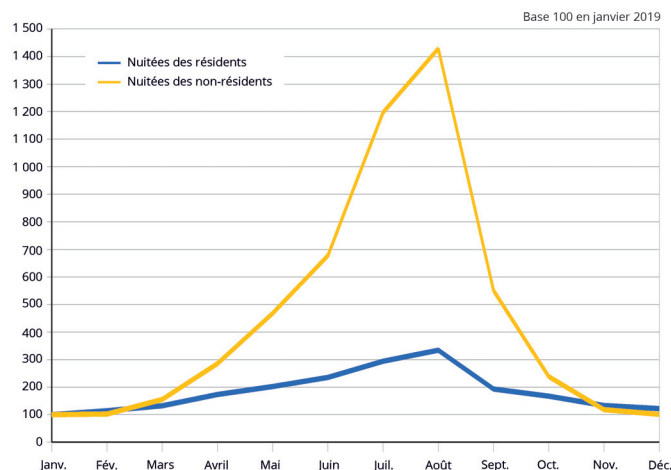
► Encadré : Contexte de fréquentation touristique en 2019

Les données d'emploi mobilisées dans cette étude datent de l'année 2019, dernière année avant la crise sanitaire. En 2019, 9 800 000 nuitées sont enregistrées dans les hôtels, les campings et les résidences de tourisme du Centre-Val de Loire. Les trois quarts sont des nuitées de résidents français. L'année 2019 est marquée par une forte fréquentation des grands sites touristiques. Plusieurs centaines d'événements se sont déroulés dans le cadre des manifestations célébrant la Renaissance à l'occasion du 500^e anniversaire de la mort de Léonard de Vinci.

La variation mensuelle des nuitées est très forte avec un tiers des nuitées de ces hébergements réalisées en période estivale ► **figure 5**. C'est notamment en lien avec la présence des touristes en provenance de l'étranger (non-résidents) dont la variation des nuitées est beaucoup plus forte (multiplié par plus de 12 en juillet et août par rapport à janvier) que celle des touristes français (multiplié par 3 en juillet et août), présents tout au long de l'année dans les hôtels et les résidences du fait de la clientèle d'affaires. En juillet-août, les touristes non-résidents représentant un tiers des nuitées totales expliquent en partie la forte saisonnalité de l'emploi touristique dans l'hébergement. Les Européens représentent 84 % de la clientèle non-résidente. Cette clientèle étrangère dynamise l'économie touristique de la région pendant l'été.

L'année 2019 était une année record en termes de fréquentation touristique estivale. En 2022, après deux années fortement marquées par la crise sanitaire, les hébergements collectifs de tourisme ont retrouvé un niveau de fréquentation légèrement supérieur au niveau atteint en 2019.

► 5. Variation mensuelle des nuitées dans les hôtels, campings et résidences de tourisme



Champ : nuitées des résidents et des non-résidents, de janvier à décembre 2019 dans les hôtels (classés de 1 à 5 étoiles, non-classés à vocation touristique de plus de 5 chambres), campings (classés de 1 à 5 étoiles, non-classés de plus de 10 emplacements) et résidences de tourisme du Centre-Val de Loire.

Sources : Insee, Comités régionaux du tourisme (CRT) et partenaires régionaux, enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques

► Pour comprendre

Dans cette étude, l'**emploi salarié marchand** ne comprend pas les salariés des établissements de la défense (salariés civils et militaires), du secteur agricole, les agents du secteur public ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus.

Le secteur **tertiaire principalement marchand** regroupe le commerce, les transports, les activités financières, les services rendus aux entreprises, les services rendus aux particuliers, l'hébergement-restauration, l'immobilier et l'information-communication.

Estimation mensuelle des emplois : les emplois touristiques salariés sont estimés mensuellement. Dans cette étude, l'analyse de la saisonnalité de l'emploi touristique repose sur la variation mensuelle des emplois (ratio entre le nombre d'emplois le mois où il est le plus élevé sur celui où il est le plus faible).

Les **secteurs touristiques** sont définis en regroupant en 11 catégories (hébergement, restauration et cafés, patrimoine et culture, offices de tourisme, commerce de détail non alimentaire, grandes surfaces, sport et loisirs, artisanat, commerce de détail alimentaire, soins, autres) les activités principales des établissements selon la nomenclature française d'activité (NAF Rév.2). Par exemple, le secteur « patrimoine et culture » comprend les activités artistiques (spectacle vivant), la gestion des salles et sites touristiques (musée, monument, réserve naturelle...).

► Sources

Les statistiques relatives à l'emploi salarié en 2019 sont issues de l'exploitation de la **base tous salariés**. Cette base est issue de deux sources administratives : sur le champ privé, les informations viennent principalement des déclarations sociales nominatives (DSN) ; les informations relatives aux trois fonctions publiques proviennent pour leur part du **Système d'information sur les agents des services publics** (Siasp) ; sur le champ des particuliers employeurs, sont exploitées les déclarations de salaires dans le cadre du chèque emploi service universel (Cesu), de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et de la déclaration nominative simplifiée (DNS). Cette base fournit des informations individuelles sur les salariés et leur établissement employeur.

Les statistiques relatives à l'emploi non salarié en 2019 sont issues de la **base non-salariés**. Cette base est issue de deux sources administratives, gérées par la Caisse nationale des Urssaf et par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Elle fournit des informations sur l'emploi et les revenus d'activité des non-salariés, par secteur d'activité détaillé et à un niveau infra-national.

► Définitions

Les **activités touristiques** considérées sont celles qui fournissent directement un bien ou un service aux touristes. Les activités dites 100 % touristiques sont celles qui n'existeraient pas sans la présence de touristes (telles que celles des hôtels et hébergements touristiques, de gestion des sites et monuments historiques). Les activités partiellement touristiques (telles que celles des cafés, des restaurants, des commerces) sont celles qui répondent aux besoins de la population résidant dans le territoire, mais peuvent également répondre à ceux de la clientèle touristique. Les activités pour lesquelles les dépenses ne sont pas toujours localisées dans le territoire visité par les touristes sont exclues (agences de voyage, transport...).

Les **activités directement touristiques** sont les mêmes pour les salariés et les non-salariés, à l'exception des activités de thalassothérapie et thermalisme et de culture de la vigne qui ne sont pas considérées comme touristiques pour les non-salariés.

L'**emploi touristique** est l'emploi directement imputable à la présence de touristes sur un territoire. La totalité des emplois des activités dites 100 % touristiques est comptée comme touristique. Pour les activités partiellement touristiques, l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à la réponse aux besoins de la population résidente.

► Pour en savoir plus

- Emploi touristique dans les régions et les départements en 2019, données détaillées, juin 2022.
- La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme retrouve son niveau d'avant-crise, Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 89, novembre 2022.
- La consommation touristique en France chute d'un tiers entre 2019 et 2020, Insee Focus 262, février 2022.
- Un million d'emplois liés à la présence de touristes, Insee Première n° 1 555, juin 2015.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

